

**MAIRIE DE BEAULON**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE BEAULON**

Séance Ordinaire du 22 septembre 2016

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 18**

**En exercice : 18**

**Qui ont pris part à la délibération : 14**

Date de la convocation : 16 septembre 2016

Date de l'affichage : 16 septembre 2016

L'An deux mil seize et le vingt deux septembre, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, en suite de la convocation faite le vingt deux septembre deux mil seize.

**Etaient présents :** Mrs GILLARDIN Jean-Michel, MORIN Daniel, BENIGAUD Patrick, FAVARETTO Alain, FRIZOT Bernard, VIZIER Jérôme, Mmes BERGER Christine, DUPONT Sandra, MARÉCHAL Marie-Noëlle, VALLA Marie-Paule, ROBOTA Colette, RABOUTOT Odile, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise

**Excusés :** Mrs LOGNON Alain, BERNON Gérard, CHARPENTIER Jean-Marie, Mme PRIEUR Carole

<b>INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE AUX SPORTS</b>
---

Monsieur MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle, que lors de sa séance du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait déterminé le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

Suite au décès de Monsieur CROCHET Gilles, conseiller municipal délégué aux Sports,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L2123-24,

**DECIDE**

Avec 13 voix pour, 0 contre et 1 abstention, de nommer à compter du 01 novembre 2016, Monsieur FRIZOT Bernard, conseiller municipal délégué aux sports, et de fixer le montant de son indemnité au taux de 3,2 % (maximum 6 %).

### **ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ AU SERVICE DÉFENSE**

Monsieur MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, explique que suite au décès de Monsieur CROCHET Gilles, délégué au service défense, il convient de procéder à une nouvelle élection,

Est candidat : Mr FRIZOT Bernard

Après vote à bulletin secret, a obtenu au premier tour du scrutin la majorité absolue :

Est proclamé délégué titulaire : Mr FRIZOT Bernard (13 voix pour, 1 abstention, 0 contre)

### **ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ A LA SPA**

Monsieur MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, explique que suite au décès de Monsieur CROCHET Gilles, délégué à la SPA, il convient de procéder à une nouvelle élection,

Est candidat : Mr FRIZOT Bernard

Après vote à bulletin secret, a obtenu au premier tour du scrutin la majorité absolue :

Mr FRIZOT Bernard (13 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre)

Est proclamé délégué à la Société Protectrice des Animaux.

### **ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLEANT AU SIVU MARPA DE CHEVAGNES**

Monsieur MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle qu'il a été désigné, lors de sa séance du 28 mars 2014, un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIVU MARPA de CHEVAGNES

Mme ROBOTA Colette en tant que déléguée titulaire

Et Mr CROCHET Gilles en tant que délégué suppléant

Suite au décès de Monsieur CROCHET Gilles, il convient de procéder à l'élection d'un délégué suppléant,

Est candidat :

Mr MORIN Daniel

Après vote à bulletin secret, est élu au premier tour du scrutin et à la majorité absolue :

Mr MORIN Daniel en tant que délégué suppléant (13 voix pour, 1 abstention, 0 contre)

## **DELIBERATION POUR MISE EN PLACE D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (M.S.A.P.)**

Monsieur MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, expose à l'Assemblée, l'intérêt de la mise en place d'une Maison de Services Au Public (M.S.A.P.) en partenariat avec La Poste, pour les habitants de BEAULON ainsi que les usagers des communes avoisinantes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet, mandate Monsieur le Maire pour la recherche d'opérateurs susceptibles d'être représentés au sein de cette M.S.A.P. et l'autorise à signer les documents concernant cette démarche.

## **VENTE DE TERRAIN À MR RAVAUD FLORENT**

Monsieur MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, informe le Conseil Municipal que Monsieur RAVAUD Florent domicilié à BEAULON, impasse des Pierres, souhaite acheter un terrain au lotissement de « La Garenne ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- de vendre à Mr RAVAUD Florent, une partie de la parcelle AO 446 correspondant au lot n°9 d'une superficie de 1577 m<sup>2</sup>
- fixe le prix du m<sup>2</sup> à 14 euros,
- laisse à la charge de l'acquéreur les frais de notaire
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette vente

## **DELIBERATION POUR DEFENSE DU TRANSPORT FERROVIERE DANS NOTRE DEPARTEMENT**

Monsieur MORIN Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint, informe que le Gouvernement vient de communiquer sa feuille de route au sujet des trains d'équilibre du territoire, suite au rapport « Duron ». Cette feuille de route n'est pas favorable au devenir du ferroviaire de notre bassin et de notre département.

Dans un pays qui s'est engagé dans le cadre de la COP 21 à réduire les gaz à effet de serre, alors que le transport représente 50 % des émissions de ces gaz, l'enjeu du transport ferroviaire est une question d'avenir essentielle.

Considérant qu'il est indispensable d'avoir un maillage ferroviaire cohérent sur notre département pour permettre le déplacement des habitants en zones rurales

Considérant que le rapport Duron ne tient pas compte des engagements pris dans le cadre de la COP 21

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 0 contre et 6 abstentions,

Demande que toutes les lignes actuelles soient maintenues et qu'un plan de modernisation de celle-ci soit programmées afin d'assurer la sécurité des usagers.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MORIN Daniel donne lecture du courrier de Mr et Mme GALLIEN Eric, domiciliés « Le Moulin de la Voûte » qui sollicite la Commune pour l'éclairage public dans leur rue. Plusieurs enfants se rendent chaque jour à l'école ou à l'arrêt de car dans la nuit noire en période hivernale. Monsieur MORIN Daniel informe que Monsieur LOGNON Alain reçoit prochainement le SDE afin d'étudier leur requête.

Monsieur MORIN Daniel informe que Monsieur le Maire a reçu le Comité des Fêtes qui demande un aménagement de leur local. Le Conseil Municipal rediscutera de ce projet lors d'une prochaine réunion. Monsieur VIZIER Jérôme propose de faire un programme d'investissement en 2017 pour rénover le marché couvert et ses annexes.

L'aménagement du city-stade, de l'aire de jeux et du parcours de santé est bientôt achevé. A son terme, une réception des travaux aura lieu et un certificat de conformité sera délivré. Les conseillers municipaux déplorent l'attitude de plusieurs enfants qui utilisent déjà les installations au risque de les détériorer.

Le futur repreneur de « ma petite épicerie » a pris contact avec Monsieur le Maire par téléphone, afin de se présenter.

Monsieur MORIN Daniel dresse un état d'avancement des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 25 minutes.